

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 17 janvier 2012

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 17 janvier 2012 à 13 h 15, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, à laquelle séance étaient présents les conseillers de comté :

M.	Hugues Tremblay	Tadoussac
M.	Gilles Pineault	Sacré-Cœur
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M <sup>me</sup>	France Dubé	Les Escoumins
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M <sup>me</sup>	Micheline Anctil	Forestville
M.	Jean-Rock Barbeau	Colombier

Sous la présidence de M. Pierre Laurencelle, maire de la municipalité des Escoumins et préfet de comté. Tous membres du Conseil et formant quorum.

Assistaient également à cette séance :

M.	Kévin Bédard	Directeur à l'aménagement du territoire
M <sup>me</sup>	Julie Hamelin	Chargée de projet en environnement et développement durable
M.	William Lebel	Directeur général et secrétaire-trésorier
M <sup>me</sup>	Claudine Dufour	Secrétaire

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
  - 3.1. Séance ordinaire du 23 novembre 2011
  - 3.2. Séance extraordinaire du 14 décembre 2011
4. Diversification et développement économique :
  - 4.1. Recommandations du Comité de diversification et de développement
5. Gestion des matières résiduelles :
  - 5.1. Enfouissement sanitaire à Portneuf-sur-Mer – acceptation provisoire du contrat 2007-2010
  - 5.2. Enfouissement sanitaire aux Bergeronnes – acceptation finale des travaux du contrat 2005-2006
  - 5.3. Transport des matières recyclables – mandat
6. Aménagement et urbanisme :
  - 6.1. Adoption d'un règlement de contrôle intérimaire portant sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables
  - 6.2. Schéma d'aménagement et de développement révisé 1<sup>er</sup> projet – réponse du ministre

7. Ressources humaines :
  - 7.1. Ingénieur forestier et Chargé de projet en gestion des matières résiduelles – mandat au Comité de sélection
8. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) – projet de réserve de biodiversité du brûlis du lac Frégate – mémoire de la MRC
9. Centre administratif – mandat
10. Programmes de l'amélioration de l'habitat (PAH) – entente concernant la sécurité de l'information – autorisation de signature
11. Gestion foncière sur les terres du domaine de l'État – signataires
12. Nomination de représentants sur différents comités
13. Correspondance
14. Gestion financière
  - 14.1. Dépôt du rapport des déboursés
  - 14.2. Action chômage Haute-Côte-Nord – demande de commandite
15. Affaires nouvelles
16. Période de questions
17. Fermeture

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite par M. Pierre Laurencelle, préfet de comté. Il récite la prière et constate que le quorum est respecté.

### RÉSOLUTION 2012-01-001

#### ***Ordre du jour***

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que transmis avec les ajouts suivants :

- 15.1 Appui à la municipalité de Tadoussac
- 15.2 Renouvellement de la convention collective

QUE le point 15. « Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

### RÉSOLUTION 2012-01-002

#### ***Procès-verbal du 23 novembre 2011 – adoption***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2011 soit adopté tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes du secrétaire-trésorier;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2012-01-003

***Procès-verbal du 14 décembre 2011 – adoption***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2011 soit adopté tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes du secrétaire-trésorier;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2012-01-004

***Développement et diversification économique –  
acceptation de projets***

ATTENDU la signature en mai 2007 d'un Contrat de développement et de diversification entre la MRC et la ministre des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QU'en 2009, la ministre a prolongé le Fonds de soutien aux territoires en difficulté, qui a été reconduit jusqu'à l'exercice 2012-2013, et que ce denier s'inscrit dans le cadre du Contrat de développement et de diversification;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du contrat, la MRC peut, à même les montants disponibles, financer des projets;

ATTENDU QUE la MRC a créé le Comité de diversification et de développement qui a pour mandat, entre autres, de recommander les projets auprès du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte les projets suivants, sur recommandation du Comité de développement et de diversification et conformément aux projets déposés, dans le cadre du Contrat de développement et diversification :

Promoteur	Titre	Aide accordée
Municipalité de Tadoussac	Croisières internationales	36 521 \$
Corporation Véloroute des Baleines	Estimation des tronçons cyclables hors-route 138, de Tadoussac à Pointe-Lebel	8 400 \$
Municipalité de Portneuf-sur-Mer Municipalité de Longue-Rive Municipalité de Colombier	Plan de mise en œuvre des plans d'action – municipalités dévitalisées	45 000 \$
Chambre de commerce de Forestville	Chambre de commerce	18 000 \$
CLD de La Haute-Côte-Nord	Agent de développement social	50 000 \$
CLD et MRC de La Haute-Côte-Nord	Image de marque	24 129 \$

QUE le projet « Chambre de commerce » est accepté pour une (1) année, et que, s'il advenait la mise en place d'un projet d'une plus grande ampleur (projet régional), les réalisations du projet initial s'intégreraient au second;

QUE pour le projet « Agent de développement social », le Conseil demande au promoteur d'évaluer la possibilité qu'offrent certains programmes annoncés qui seraient dédiés au développement social afin de libérer les sommes actuellement engagées;

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2012-01-005

***Exploitation du lieu d'enfouissement sanitaire de Portneuf-sur-Mer –  
contrat 2006-2010 – acceptation provisoire des travaux***

ATTENDU QUE le contrat intervenu en juin 2006 entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et l'entreprise Dilicontracto inc. pour l'exploitation du lieu d'enfouissement sanitaire de Portneuf-sur-Mer est terminé depuis le 31 décembre 2010;

ATTENDU QU'au moment de la fermeture du contrat, une inspection des travaux a été effectuée par l'ingénieur-conseil de la MRC en présence de l'entrepreneur et de l'inspecteur régional pour déterminer les travaux à compléter afin de finaliser le contrat;

ATTENDU QU'après inspection effectuée par l'inspecteur de la MRC et le représentant de l'ingénieur-conseil, les travaux correctifs exigés ont été exécutés en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord procède à l'acceptation provisoire des travaux pour l'exploitant du lieu d'enfouissement sanitaire de Portneuf-sur-Mer en relation avec le contrat du 2 juillet 2006 au 31 décembre 2010;

QUE cette acceptation soit effective en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

RÉSOLUTION 2012-01-006

***Enfouissement sanitaire au lieu d'enfouissement sanitaire  
des Bergeronnes – contrat juillet 2005/juillet 2006 –  
acceptation finale des travaux***

ATTENDU QUE le 18 janvier 2011 (résolution n° 2011-01-007), la MRC a procédé à l'acceptation provisoire des travaux concernant le contrat d'exploitation du L.E.S. des Bergeronnes couvrant la période du 13 juillet 2005 au 1<sup>er</sup> juillet 2006;

ATTENDU QU'après inspection des lieux effectuée par l'ingénieur-conseil, M. Yvan Lévesque, les travaux de correction exigés ont été exécutés en conformité avec les dispositions des cahiers des charges;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord procède, par la présente, à l'acceptation finale des travaux du contrat « Exploitation du site d'enfouissement sanitaire secteur Ouest » intervenu avec l'entreprise Dilicontracto inc. pour la période du 13 juillet 2005 au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

RÉSOLUTION 2012-01-007

***Transport des matières recyclables – mandat***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a conclu en mars 2011 un contrat avec Transport Morneau Inc. pour le transport des matières recyclables entre le poste de

transbordement situé sur le terrain du lieu d'enfouissement sanitaire de Portneuf-sur-Mer et le centre de tri situé à Lévis ainsi que pour la fourniture des semi-remorques requises à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2 du contrat, ce dernier prendra fin lorsque le nombre de voyages complétés et les surcharges pour le carburant atteindront globalement la somme de 100 000 \$ taxes incluses, ce qui correspond approximativement à la mi-mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE la MRC révisé actuellement son mode de gestion des matières résiduelles afin de mettre en place, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la solution de gestion la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite lancer un appel d'offres public afin de poursuivre le transport des matières recyclables selon les mêmes modalités qu'actuellement, et ce jusqu'au 31 décembre 2012;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à lancer un appel d'offres public pour le transport des matières recyclables entre le poste de transbordement situé sur le terrain du lieu d'enfouissement sanitaire de Portneuf-sur-Mer et le centre de tri situé à Lévis ainsi que pour la fourniture des semi-remorques requises à cette fin, selon les mêmes modalités que le cahier des charges actuel, pour la période débutant approximativement à la mi-mars et se terminant le 31 décembre 2012.

#### RÉSOLUTION 2012-01-008

#### ***Adoption du Règlement de contrôle intérimaire n° 118-2011***

CONSIDÉRANT QUE le 22 décembre 1987, le gouvernement du Québec a adopté la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui visait notamment la protection des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a intégré cette version de la politique à son schéma d'aménagement en 1989 et qu'elle est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'aire d'application de la politique a été étendue en 1991 et que le 24 janvier 1996, le Conseil des ministres a adopté le décret numéro 103-96 modifiant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

CONSIDÉRANT QU'en juin 2005 et 2008, le Conseil des ministres a modifié la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables par les décrets numéros 468-2005 et 709-2008;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a entrepris la révision de son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE l'insertion des mesures de protection des rives et du littoral au schéma d'aménagement et de développement ne prendrait effet qu'au moment où les municipalités modifieraient leur réglementation d'urbanisme par le mécanisme de la conformité, ce qui prendrait plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil d'une municipalité régionale de comté peut exercer par règlement de contrôle intérimaire les pouvoirs que lui donnent l'article 62 et le premier alinéa de l'article 63 de la Loi.

CONSIDÉRANT QUE l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que ce contrôle intérimaire peut interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et le morcellement de lots fait par aliénation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 septembre 2011;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le règlement de contrôle intérimaire numéro 118-2011 instaurant des nouvelles mesures de protection des rives, du littoral et des plaines inondables sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QUE le texte original du règlement 118-2011 est reproduit intégralement dans le Livre des règlements de la MRC.

#### RÉSOLUTION 2012-01-009

##### ***Concours d'emplois – Comité de sélection***

CONSIDÉRANT QUE le poste d'ingénieur forestier est vacant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE la chargé de projet en environnement et développement quittera temporairement son emploi à la fin mars 2012 pour une période d'environ un an;

CONSIDÉRANT QUE la MRC se doit de combler ces deux postes dans les meilleurs délais;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil :

1. donne le mandat au secrétaire-trésorier et directeur général d'entreprendre les démarches nécessaires afin de combler ces deux postes;
2. désigne les membres du Comité de relation de travail à titre de Comité de sélection. Le Comité, s'il le juge nécessaire, pourra s'adjoindre toute personne pour l'appuyer dans l'exécution de sa tâche;
3. accepte tous les frais liés à ces mandats.

#### RÉSOLUTION 2012-01-010

##### ***Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) – projet de réserve de biodiversité du brûlis du lac Frégate – mémoire de la MRC***

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis en place un processus de consultations publiques dont l'objet a pour titre « Projet d'attribution d'un statut permanent de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord »;

CONSIDÉRANT QUE la réserve de biodiversité projetée du brûlis du lac Frégate se situe sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord et fait partie des huit réserves faisant l'objet du présent processus de consultations publiques;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution d'un statut d'aire protégée à une portion de territoire peut engendrer des impacts socioéconomiques sur des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord désire faire connaître sa position dans le cadre de ce processus;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de participer aux consultations publiques organisées par le BAPE par le dépôt d'un mémoire dont le texte est reproduit en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

#### RÉSOLUTION 2012-01-011

##### ***Centre administratif – réaménagement de locaux – mandat***

CONSIDÉRANT QU'il existe actuellement un manque d'espace au Centre administratif du 26, rue de la Rivière et qu'il y a lieu de réaménager la configuration des locaux du Service de l'administration de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil mandate le préfet et le directeur général d'entreprendre des démarches auprès d'entrepreneurs pour procéder aux travaux de réaménagement des locaux du Service de l'administration de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

#### RÉSOLUTION 2012-01-012

##### ***PAH – entente concernant la sécurité de l'information – autorisation de signature***

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> septembre 2006, la MRC signait une entente avec la S.H.Q. portant sur la sécurité de l'information dans le cadre de la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil désigne M. William Lebel, directeur général, et M. Pascal Tremblay, chargé de projet des programmes PAH accrédité, à titre de « personnes autorisées » pour agir au nom de la MRC La Haute-Côte-Nord conformément aux dispositions de l'entente de sécurité, afin d'assurer les tâches reliées notamment à la sécurité, à la gestion de l'information et aux privilèges d'accès;

QUE cette résolution abroge la résolution n° 07-11-269.

#### RÉSOLUTION 2012-01-013

##### ***Gestion foncière et gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État – signataires de documents***

ATTENDU l'entente intervenue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la MRC de La Haute-Côte-Nord lui octroyant la délégation de la

gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC s'est vue octroyer des pouvoirs et des responsabilités en matière de gestion foncière;

ATTENDU QUE la MRC, pour s'acquitter de ces responsabilités, se doit de désigner le nom des signataires des différents documents;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil désigne les personnes suivantes comme signataires des documents relatifs à la gestion foncière et à la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État :

Documents	Signataire(s)
→ Bail → Permis d'occupation	Samuel Aubin et William Lebel
→ Avis et acte de révocation ou de non-renouvellement → Tout contrat de vente → Lettre de résiliation d'un bail et de tout autre droit	William Lebel
→ Tout autre document relatif à cette délégation	Samuel Aubin, William Lebel et Nathalie Martel

QUE cette résolution abroge la résolution n° 2011-05-099.

#### RÉSOLUTION 2011-01-014

#### ***Nomination de la MRC sur différents comités***

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord doit procéder à la nomination de ses représentants au sein de différents comités;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil désigne les personnes suivantes pour représenter la MRC de La Haute-Côte-Nord :

Comité ou organisme	Représentant(s)	Modifie la résolution
CAUREQ – conseil d'administration	Micheline Anctil Jean-Rock Barbeau (substitut)	2011-06-136
Commission scolaire de l'Estuaire – Un choix pour l'avenir	Micheline Anctil	2011-02-029
Comité de diversification et de développement	Jean-Rock Barbeau Jean-Marie Delaunay Donald Perron Gilles Pineault Pierre Laurencelle	2011-02-029
Comité formation, relation de travail et négociation	Pierre Laurencelle William Lebel Gilles Pineault Micheline Anctil (substitut)	2011-02-029
Comité gestion Anse-à-la-Cave	William Lebel (substitut)	08-12-298
Comité suivi des services universitaires HCN	Francis Bouchard	2010-01-007
Comité suivi entente développement culturel 2009-2012	Pierre Laurencelle William Lebel	2011-02-029
PMSSL – comité de coordination	Pierre Laurencelle William Lebel (substitut)	2011-02-029

Comité ou organisme	Représentant(s)	Modifie la résolution
SOCOM Betsiamites	Pierre Laurencelle William Lebel (substitut)	2011-02-029
Véloroute Cols du Fjord	Marie-Josée Guérin Daniel Leclerc Gilles Pineault	2011-06-134

## CORRESPONDANCE

### RÉPONSE

#### 1. *Conseil de la Première Nation des Innus Esspit*

Ils ont pris connaissance de la résolution n° 2011-11-218 et réitère leur intention de conclure en 2012 une entente s'inscrivant dans le cadre d'une nouvelle structure de gestion des matières résiduelles.

### DEMANDE D'APPUI

#### 1. *MRC de Lac-Saint-Jean-Est*

Extrait certifié conforme d'une résolution demandant gouvernement de reprendre entièrement les responsabilités relatives à la gestion des cours d'eau.

#### RÉSOLUTION 2012-01-015

#### ***Appui à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est***

CONSIDÉRANT la résolution n° 7106-12-2011 adoptée par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est par laquelle le Conseil demande au gouvernement du Québec « ...de reprendre entièrement les responsabilités relatives à la gestion des cours d'eau de sorte que les travaux soient exécutés en fonction des exigences qu'il voudra lui-même s'imposer »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe le gouvernement du Québec qu'il appuie la résolution n° 7106-12-2011 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour les motifs évoqués dans ladite résolution;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- M. Bernard Généreux, président, Fédération Québécoise des Municipalités;
- La MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

#### RÉSOLUTION 2012-01-016

#### ***Rapport des déboursés effectués – approbation***

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vérification des déboursés s'est réuni avant cette séance afin de vérifier le rapport des déboursés effectués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil accepte le rapport des déboursés effectués ci-dessous listés :

### RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
5681	Collecte et transport des déchets, matières recyclables et encombrants domestiques – 11 <sup>e</sup> versement	71 950,70 \$
5682	Alimentation Tremblay Laurencelle - fournitures, eau, lait, etc.	53,07 \$
5683	Bell Canada - service téléphonique	590,78 \$
5684	Fidèle absolu - service de traiteur - conférence de presse PAOA	328,96 \$
5685	Compte de dépenses 5945	82,40 \$
5686	Compte de dépenses 5951	594,09 \$
5687	Réclamation 3638	284,34 \$
5688	Réclamation 3645	309,30 \$
5689	Réclamation 3642 et compte de dépenses 5705	490,70 \$
5690	Réclamation 3639	224,02 \$
5691	Réclamation 3637	105,76 \$
5692	Réclamation 3641	1 005,85 \$
5693	Réclamation 3640	251,06 \$
5694	Réclamation 3644	272,90 \$
5695	Réclamation 3644	265,62 \$
5696	Éric Maillet - Politique acquisition œuvre d'art	999,99 \$
5697	Danielle Tremblay - Politique acquisition œuvre d'art	500,00 \$
5698	Mario Deschênes - Politique acquisition œuvre d'art	400,00 \$
5699	Diane Gagnon - Politique acquisition œuvre d'art	375,00 \$
5700	Gladys Martel - Politique acquisition œuvre d'art	380,00 \$
5701	Rose-Marie Gallant - Politique acquisition œuvre d'art	475,00 \$
5702	PMVRMF Volet II 2011-2012 - dossier 097-950-1105 - 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> vers.	4 644,00 \$
5703	PMVRMF Volet II 2011-2012 - dossier 097-950-1108 - 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> vers.	6 234,60 \$
5704	PMVRMF Volet II 2011-2012 - dossier 097-950-1124 - 1 <sup>er</sup> vers.	26 000,00 \$
5705	Cain Lamarre Casgrain et Wells - règlements harmonisés	430,64 \$
5706	Carrefour environnement Saguenay - collectes TIC	546,16 \$
5707	Les Entreprises C. M. enr. - déneigement 2011-2012 - 1 <sup>er</sup> vers.	1 367,10 \$
5708	Équipements GMM inc. - achat photocopieur	15 368,48 \$
5709	Municipalité des Escoumins - location salle multi	155,39 \$
5710	Groupe EFC - fournitures	98,79 \$
5711	Journal Haute-Côte-Nord - publications offres d'emploi	542,74 \$
5712	Papeterie Escoumins - fournitures	19,36 \$
5713	PG Solutions - séminaire formation	569,63 \$
5714	Rénovations JM BR - matériel et fournitures	85,11 \$
5715	Service de traiteur - souper de Noël 9 décembre 2011	1 283,93 \$
5716	Compte de dépenses 5788	231,84 \$
5717	Service de traiteur - 14 décembre 2011	157,00 \$
5718	Pacte rural 2007-2014 - dossier 2011-029 - dernier versement	5 479,00 \$
5719	Entente dév. culturel 2009-2012 - dossier 2011-P-02	1 000,00 \$
5720	Entente dév. culturel 2009-2012 - dossier 2011-P-03	896,90 \$
5721	Compte de dépenses 5912	18,00 \$
5722	Compte de dépenses 5888	41,60 \$
5723	Compte de dépenses 5890	97,76 \$
5724	Compte de dépenses 5889	89,44 \$
5725	Compte de dépenses 5893	83,20 \$
5726	Compte de dépenses 5891	120,64 \$
5727	Compte de dépenses 5892	180,96 \$
5728	Compte de dépenses 5940	238,60 \$
5729	Transport des matières recyclables	6 109,30 \$
5730	Compte de dépenses 5948	116,98 \$
5731	Compte de dépenses 5934	36,14 \$
5732	Chèque annulé	0,00 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
5733	Compte de dépenses 5848	162,50 \$
5734	Compte de dépenses 5949	34,24 \$
5735	Musique - souper de Noël	100,00 \$
5736	Cotisations syndicales décembre 2011	480,87 \$
5737	Réer Fondation décembre 2011	1 058,76 \$
5738	RREMQ décembre 2011	6 048,90 \$
5739	Ordre évaluateurs agréés du Québec - inscription formation	448,40 \$
5740	Entretien ménager - 1 <sup>er</sup> versement	3 292,43 \$
5741	D.A.S. provinciales décembre 2011	12 756,27 \$
5742	D.A.S. fédérales décembre 2011	5 441,99 \$
5743	9132-5035 Québec inc. - chargement résidus construction, rénovation et démolition au L.E.S. de Portneuf-sur-Mer	4 511,43 \$
5744	Téléphones cellulaires - acquisition	71,66 \$
5745	Contenants Durabac - acquisition conteneurs vêtements	5 354,48 \$
5746	Exploitation du centre de transbo PSM - 12 <sup>e</sup> versement	7 768,49 \$
5747	Mutations	87,00 \$
5748	Conseil régional de la Culture Côte-Nord - adhésion 2012	50,00 \$
5749	Société historique Côte-Nord - adhésion 2012	25,00 \$
5750	Les Arts et la ville - cotisation 2012	150,00 \$
5751	Association évaluateurs municipaux du Québec - cotisation 2012	90,00 \$
5752	COMBEQ - adhésion 2012	304,68 \$
5753	Québec municipal - adhésion 2012	854,44 \$
5754	Entente publicitaire radiophonique 2011-2012 - 12 <sup>e</sup> versement	309,13 \$
5755	Assurance collective janvier 2012	3 613,74 \$
5756	Compte de dépenses 5954	45,58 \$
5757	Compte de dépenses 5955	49,82 \$
5758	Compte de dépenses 5970	61,48 \$
5759	Association des aménagistes - inscription	86,23 \$
5760	Entretien plate-forme élévatrice décembre 2011	161,50 \$
5761	Bell Canada - service téléphonique	564,17 \$
5762	Cellulaires	440,58 \$
5763	Exploitation du L.E.S. de Portneuf-sur-Mer - 12 <sup>e</sup> versement	16 196,96 \$
5764	Les Éditions Yvon Blais - mise à jour abonnement	83,90 \$
5765	GAFTHCN - dommages TPI	494,39 \$
5766	Compte de dépenses 5953	956,21 \$
5767	Journal Haute-Côte-Nord - entente, avis, offres d'emploi	1 745,48 \$
5768	Laurentide Re/Sources - collectes RDD	2 438,89 \$
5769	Mots et Marées - MIM HCN décembre 2011	258,69 \$
5770	Néopost Canada - changement tarifs	228,92 \$
5771	Panache Design - MIM HCN integ. Web	358,87 \$
5772	Papeterie Escoumins - fournitures	115,78 \$
5773	PG Solutions - contrat entretiens divers, soutien et papeterie	24 220,22 \$
5774	Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan - redevances enfouissement novembre et décembre 2011	84 191,12 \$
5775	Télénet Informatique - hébergement	40,24 \$
5776	Tremblay Bois Mignault et Lemay - honoraires prof. A/O éval.	1 016,96 \$
5777	Véolia - transport et valorisation des résidus de construction, rénovation et démolition au L.E.S. de Portneuf-sur-Mer (résolution 2011-12-235)	97 708,13 \$
5778	DPOC - timbres	2 299,50 \$
→	Visa - compte du 30 novembre 2011	420,86 \$
→	Hydro-Québec - compte du 19 décembre 2011	2 523,64 \$
→	Visa - compte du 30 décembre 2011	1 121,82 \$
→	Paies et réer - du 21 décembre 2011 au 11 janvier 2012	36 417,08 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>479 444,26 \$</b>

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondant aux déboursés énumérés ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce 17<sup>e</sup> jour de janvier 2012.

---

William Lebel,  
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2012-01-017

***Appui à la municipalité de Tadoussac***

CONSIDÉRANT le souhait de la municipalité de Tadoussac d'assurer un environnement sain et adéquat pour la pratique d'activités sportives et communautaires à l'ensemble de sa population;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la municipalité de Tadoussac dans ses démarches d'offrir à sa population des installations adéquates pour la tenue d'activités intérieures.

RÉSOLUTION 2012-01-018

***Renouvellement de la convention collective – mandat***

CONSIDÉRANT QUE le 31 décembre 2011 a marqué la fin de l'entente de quatre (4) ans intervenue entre la MRC et ses employés syndiqués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil mandate le Comité de relation de travail, formé de M. Pierre Laurencelle, préfet, M. Gilles Pineault, maire de la municipalité de Sacré-Coeur, et de M. William Lebel, directeur général, à entreprendre les travaux relatifs au renouvellement de la convention collective des employé(e)s;

QUE M<sup>me</sup> Micheline Anctil agisse à titre de membre substitut au sein de ce comité.

QUE le Comité pourra s'adjoindre toute autre personne pour l'appuyer dans le cadre de ses travaux.

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ***

Je soussigné, William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 17<sup>e</sup> jour de janvier 2012.

---

William Lebel,  
directeur général et secrétaire-trésorier

**Fermeture**

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Rock Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Ancil, et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Levée de la rencontre à 14 h 15.

PAR LES PRÉSENTES, JE, PIERRE LAURENCELLE, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Pierre Laurencelle,  
préfet

---

William Lebel,  
directeur général et secrétaire-  
trésorier

Vraie copie donnée aux Escoumins  
ce 16<sup>e</sup> jour de février 2012

---

William Lebel, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE  
DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES**

***Projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité  
pour huit territoires de la région administrative de la Côte-Nord***

**Les Escoumins, le 17 janvier 2012**

**1. CONTEXTE**

Le projet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs vise l'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour huit territoires de la région administrative de la Côte-Nord.

Par le processus de consultations publiques du BAPE, la MRC de La Haute-Côte-Nord désire se positionner à cet égard.

**2. TERRITOIRE**

La MRC de La Haute-Côte-Nord, localisée à l'extrémité sud-ouest de la Côte-Nord, couvre une superficie de 12 509 km<sup>2</sup> qui s'étend sur environ 160 km de littoral, de l'embouchure de la rivière Saguenay à celle de la rivière Betsiamites, et vers le nord jusqu'au 50<sup>e</sup> parallèle.

Le territoire municipal ne représente qu'une fraction de la superficie totale de la MRC; plus de 80 % de celle-ci est constituée du Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet. Par conséquent, la densité de la population est faible (1,01 personne/km<sup>2</sup>). En ne considérant que la portion municipale (2 068 km<sup>2</sup>), celle-ci augmente à 6,1 personnes/km<sup>2</sup>, ce qui demeure relativement faible.

La forêt couvre environ 90 % du territoire de la MRC (± 11 000 km<sup>2</sup>). La forêt publique s'étend sur tout le nord du corridor municipalisé ainsi que sur la majeure partie du TNO, alors que la forêt privée occupe une bande de quelques kilomètres le long du fleuve. D'ailleurs, la prédominance du couvert forestier influence grandement le mode de vie des habitants de la MRC par les activités économiques et récréatives qu'il génère. De leur côté, le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay représentent un intérêt pour la pêche commerciale et le tourisme.

**3. PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE**

L'exploitation de la ressource forestière s'avère être l'activité la plus importante sur le territoire de la MRC. En effet, en plus des emplois reliés à son prélèvement et sa régénération (secteur primaire), l'exploitation de la ressource forestière a aussi des répercussions sur le secteur secondaire (scieries et usines de transformation) et tertiaire (services forestiers, transport des chargements). Selon un inventaire du CLD de La Haute-Côte-Nord réalisé en 2002 portant sur les entreprises de La Haute-Côte-Nord, on dénombre au moins 125 de celles-ci qui sont reliées à l'industrie du bois dans les trois secteurs d'activité. De cet inventaire, on considère que plus de la moitié des emplois du secteur primaire et du secteur secondaire sont liés à la forêt (CLDHNC, 2002). D'ailleurs, le Conseil de l'industrie forestière du Québec, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), évaluait, en date du 7 décembre 2006, à 1 509 (26 % des emplois) le nombre d'emplois en lien avec l'industrie forestière en Haute-Côte-Nord. Il faut préciser qu'il s'agit de données recensées avant la crise forestière.

#### 4. AIRES PROTÉGÉES

Les aires protégées que l'on retrouve dans la MRC de La Haute-Côte-Nord se divisent en plusieurs types : écosystèmes forestiers exceptionnels, réserves écologiques ou de biodiversité, refuges fauniques, parcs et habitats fauniques en tout genre. Au total, les zones de conservation occupent une superficie de 286 km<sup>2</sup> (2,29 % du territoire). Ceci est sans compter la superficie des refuges biologiques pour lesquels nous n'avons pas d'information.

Parmi ces aires protégées, la réserve de biodiversité du brûlis du lac Frégate occupe une superficie de 268 km<sup>2</sup>. Des agrandissements sont proposés de façon à assurer la protection des principaux lacs du territoire. En raison de l'existence de titres miniers, seule une proposition d'agrandissement de 18 km<sup>2</sup> est possible actuellement, ce qui portera la superficie totale de la réserve à 286 km<sup>2</sup>.

À l'intérieur de la réserve de biodiversité du brûlis du lac Frégate, neuf droits de villégiature et quatre droits d'abri sommaire y sont recensés. Il est important de rappeler que depuis 1993, le MRNF émet seulement des baux de villégiature puisqu'ils permettent des terrains d'une plus grande superficie et la construction de bâtiments favorisant plus de commodités. De même, certaines irrégularités étaient observées dans l'utilisation des baux d'abri sommaire lorsque le gîte rudimentaire se transformait en une version améliorée entraînant la perte du caractère rudimentaire et rustique de l'abri sommaire (augmentation de la surface de plancher, construction de bâtiments secondaires, déboisement du site, construction de chemin d'accès, installation de l'eau courante, etc.) avec comme conséquence que les normes d'aménagement et environnementales n'étaient souvent pas respectées. Par conséquent, le MDDEP et le MRNF devraient se coordonner et autoriser la conversion d'un bail d'abri sommaire en bail de villégiature dans les réserves de biodiversité afin de régulariser certaines situations et d'uniformiser les droits consentis sur l'ensemble du territoire.

D'autre part, et malgré le fait qu'il ne fasse pas l'objet d'un statut légal à ce jour, le plan de rétablissement du caribou forestier doit être considéré dans les mesures de protection du territoire. Le but principal de ce plan est de permettre au caribou forestier de retrouver un état satisfaisant partout dans son aire de répartition, d'améliorer son statut de protection et d'assurer sa pérennité. Dans le cadre de ce plan, le MRNF a produit une cartographie indiquant les zones de protection et les zones d'atténuation anthropique. Sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord, la combinaison de ces deux types de zones représente une superficie de 1 930 km<sup>2</sup> (15 % du territoire).

#### 5. OCCUPANTS DU TERRITOIRE

La forêt est aussi le siège d'activités récréatives et touristiques dont le nombre, l'intensité et l'étendue sur le territoire forestier ont augmenté au cours des dernières années. Ce phénomène s'explique notamment par l'évolution des tendances et des modes de récréation et de tourisme ainsi que par l'ouverture ou le prolongement de chemins forestiers favorisant l'accessibilité de l'arrière-pays.

Les pourvoies avec droits exclusifs couvrent un territoire de 1 209,7 km<sup>2</sup> et les zecs 3 452 km<sup>2</sup>, pour un total de 4 661,7 km<sup>2</sup>. Cette superficie équivaut à 37 % du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord (12 509 km<sup>2</sup>).

On remarque depuis quelques années une tendance vers l'augmentation de l'utilisation multiressource du territoire forestier. Ceci implique que le territoire, jadis principalement utilisé pour l'exploitation forestière, est maintenant soumis à une plus grande variété d'usages et du même coup d'utilisateurs.

En plus des utilisateurs des ressources fauniques, il faut aussi considérer la présence des villégiateurs qui sont répartis sur l'ensemble du territoire (plus de 1 700 baux de villégiature et d'abris sommaires).

## 6. SITUATION DES ENTREPRISES

Les conditions difficiles actuelles du marché pour les produits forestiers sont principalement causées par la surtaxe à l'exportation aux États-Unis, la parité du dollar américain, la chute de la construction domiciliaire et la diminution des attributions forestières.

Dans ce contexte défavorable, Kruger a fermé sa seule usine en Haute-Côte-Nord (Scierie HCN, à Forestville) en 2007, causant une perte de centaines d'emplois directs. De plus, les Produits forestiers Berscifer (anciennement Produits forestiers Labrieville) ont actuellement suspendu leurs opérations pour une période indéterminée. Ces exemples démontrent bien que l'industrie du bois d'œuvre est précaire.

Il faut également considérer la situation précaire des autres grandes entreprises d'exploitation forestière qui sont en opération (Boisaco, Bersaco et Les Entreprises Ushkuai) en plus de l'ensemble des PME, organismes et associations qui sont liés de près ou de loin à l'industrie forestière en fournissant des services complémentaires : reboisement, traitements sylvicoles, formation, transport, terrassement, électronique et mécanique, soudure, fournitures et outillage, conciergerie, etc.

## 7. FORET PUBLIQUE

La forêt du domaine public fait partie de deux unités d'aménagement forestier : l'UAF 093-51 et l'UAF 097-51 représentent respectivement 1,1 % et 68,9 % de la superficie de la MRC de La Haute-Côte-Nord, soit 70 % de la superficie de la MRC, avec un total de 10 254 km<sup>2</sup>. Cependant, la superficie destinée à la production forestière et sans contrainte ne représente que 72 % des UAF, soit 7 392 km<sup>2</sup>.

L'entreprise Boisaco Inc. est le mandataire de gestion de l'UAF 097-51. Boisaco a déjà entrepris une démarche de certification de cette UAF sous la bannière FSC (Forest Stewardship Council). Cette certification, assurée par un organisme indépendant, garantira que la gestion effectuée est viable et respectueuse pour les générations à venir. L'une des étapes importantes de cette démarche est la protection de la biodiversité des écosystèmes (Boisaco, 2011). En effet, dans le cadre de sa certification, Boisaco doit déjà ajouter de nouvelles aires protégées (les forêts à haute valeur de conservation ou FHVC) à celles actuellement en vigueur en vue d'atteindre l'objectif mondial de 12 % de conservation de son territoire d'exploitation.

Il est important de noter que le complexe industriel de Boisaco inclut des usines de première, seconde et troisième transformation qui permettent un usage exhaustif de la matière première, celle-ci étant utilisée tant pour la fabrication de bois d'œuvre que pour la production de panneaux prémoulés, de granules écoénergétiques et de litière équestre. On y retrouve les installations suivantes : complexe de sciage et de rabotage (Boisaco), séchoirs (Boisaco), cour et aires d'entreposage (Boisaco), usine de fabrication de panneaux (Sacopan), usine de fabrication de granules (Granulco), usine de fabrication de litière équestre (Ripco et Granulco). Deux autres sites industriels comprennent une usine de composantes de palettes (Bersaco) ainsi qu'une usine de transformation du granit (Graniber) (Boisaco, 2011).

Au total, ce sont près de 800 emplois qui sont liés au complexe industriel de Boisaco, soit environ 13 % des emplois de La Haute-Côte-Nord.

## 8. ÉTAT DE LA SITUATION

Le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord est actuellement aménagé sous l'angle du multiressource. La mise en place de l'aménagement écosystémique lors

des nouvelles planifications forestières accroît la prise en compte de la résistance et de la résilience des écosystèmes forestiers.

L'intention de protéger une partie du territoire afin de répondre à un besoin précis, telle l'atteinte de l'objectif du 12 % d'aires protégées au Québec, est justifié. Il est toutefois important de rappeler que le développement n'est durable que lorsque l'équilibre est atteint entre les sphères de l'environnement, de l'économie et du social.

Le gouvernement doit prendre en considération les particularités de chaque région et adapter ses engagements en matière de protection de l'environnement et de maintien de la biodiversité.

Il est important de rappeler que la MRC de La Haute-Côte-Nord est une région-ressource dont le principal moteur économique est la mise en valeur de la forêt et potentiellement l'industrie minière et éolienne. Le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord est déjà occupé sur son ensemble et l'aménagement forestier qui y est pratiqué permet à une très grande partie de nos communautés locales d'y vivre.

Dans un avis déposé à M<sup>me</sup> Nathalie Normandeau, alors ministre des Ressources naturelles et de la Faune, le 7 décembre 2010, le Forestier en chef faisait état de certains éléments concernant le réseau d'aires protégées au Québec qui se doivent d'être considérés :

- « [...] la baisse des possibilités forestières 2008-2013, annoncée par le Forestier en chef en décembre 2006, a été attribuée à plusieurs facteurs dont la diminution de la superficie destinée à la production forestière. Elle s'explique, pour environ les deux tiers de l'impact global, par les mesures de protection du territoire et de la biodiversité introduites au cours de la période 2000-2008, soit la limite nordique d'attribution, les aires protégées, les refuges biologiques, les mesures de protection des habitats fauniques, les mesures de dispersion des interventions, dont la coupe mosaïque (CMO), etc. Pour le tiers restant de l'impact global, la baisse est attribuée à l'introduction et à la prise en compte de connaissances nouvelles ou plus précises sur les pentes fortes, les bandes et les écotones riverains, les chemins, les dénudés secs et humides, les rendements forestiers, les territoires à faible productivité, etc. » (FEC, 2010, p. 14)
- « [...] l'instauration de la limite nordique d'attribution, en 2002, a soustrait une superficie de l'ordre de 10 000 000 ha ou 100 000 km<sup>2</sup> de l'aménagement forestier. En matière de protection de la forêt boréale, cet immense territoire s'ajoute en pratique au réseau des aires protégées. [...] c'est globalement 64 % de la forêt boréale continue qui se trouve exclue de l'aménagement forestier. » (FEC, 2010, p. 107)

## **9. DEMANDE DE LA MRC DE LA HAUTE-COTE-NORD**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord couvre une superficie de 12 509 km<sup>2</sup> et que la forêt s'étend sur environ 90 % du territoire (± 11 000 km<sup>2</sup>);

CONSIDÉRANT QUE les aires protégées et les zones de protection prévues au Plan caribou totalisent une superficie de 2 216 km<sup>2</sup> (17 % du territoire);

CONSIDÉRANT QUE les pourvoiries avec droits exclusifs et les zecs totalisent une superficie de 4 661,7 km<sup>2</sup> (37 % du territoire) et que les villégiateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire (plus de 1 700 baux de villégiature et d'abris sommaires);

CONSIDÉRANT QUE les conditions actuelles du marché pour les produits forestiers sont difficiles et que la situation des entreprises d'exploitation forestière est précaire;

CONSIDÉRANT QUE les attributions de matières ligneuses octroyées aux bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) sont en baisse depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE Boisaco a démontré sa volonté d'obtenir la certification FSC, de cibler les forêts à haute valeur de conservation (FHVC) et d'atteindre l'objectif de 12 % d'aires protégées;

CONSIDÉRANT QUE plus de 1 000 emplois sont liés à la forêt, sans compter les emplois indirects;

CONSIDÉRANT QUE le fait de soustraire des superficies aux activités d'aménagement forestier engendre des conséquences néfastes pour la vitalité économique de nos communautés locales;

**La MRC de La Haute-Côte-Nord demande :**

- **de bien évaluer les impacts économiques et sociaux des aires protégées et de ne pas en ajouter de nouvelles sur son territoire si celles-ci ont un impact direct sur les emplois concernés;**
- **d'être consultée en amont sur l'identification potentielle de nouvelles aires protégées sur son territoire;**
- **d'autoriser la conversion des baux d'abri sommaire en baux de villégiature dans les réserves de biodiversité.**

**Afin d'éviter l'éventuelle fermeture d'usines, la perte de nombreux emplois et la migration de la population à l'extérieur de la région, soit vers les grands centres ou les grands chantiers, il est primordial de considérer les besoins et les préoccupations actuelles et futures des communautés locales pour maintenir une qualité de vie exceptionnelle sur le territoire de La Haute-Côte-Nord.**

La MRC de La Haute-Côte-Nord remercie la commission du BAPE pour la considération qu'il apportera à ce mémoire.

## **10. RÉFÉRENCES**

Bertrand L. et P. Levac (2010). Gestion durable de la forêt boréale : vision globale et recherche de l'équilibre. Roberval (Québec), Bureau du forestier en chef, 204 pages.

Boisaco (2011). Producteur de bois d'œuvre – La force d'une équipe. Site Internet.

CLD de La Haute-Côte-Nord (2002). Profil de la main-d'œuvre et étude d'impacts « secteur du bois et de la forêt » sur le territoire de la Haute-Côte-Nord – synthèse et faits saillants. Préparé par Raymond Chabot Grant Thornthorn, 59 pages.

MRC de La Haute-Côte-Nord (2011). Schéma d'aménagement et de développement révisé – premier projet. Adopté le 16 août 2011.